

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 17 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme MOREAU Aurore), Mme ASTIER Martine, (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle), M. EJNER Pascal (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : M. Bernard ZBORALA

Affiché le : 19/03/2023

10. Attribution du lot 3 « ravalement » dans le cadre du marché de restructuration du restaurant scolaire et de création de deux salles supplémentaires.

Par délibération en date du 12 décembre 2022, le conseil municipal a validé l'attribution des 17 marchés de travaux relatifs au projet de restructuration du restaurant scolaire et de création de deux salles supplémentaires. Le lot 3 « ravalement » était resté infructueux dans la mesure où aucune entreprise n'avait déposé une offre.

A ce titre et conformément à l'article R 2122-2 du Code de la commande publique qui dispense les marchés publics pour lesquels aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits, des obligations de publicité et de mise en concurrence formalisées, plusieurs demandes de devis ont été effectuées.

A l'issue de la consultation, seule l'entreprise Côtés murs a déposé une offre pour l'opération « ravalement ».

Ainsi et après analyse de l'offre la commune de Boisseuil pourrait attribuer le marché à l'entreprise Côtés murs pour un montant de 23 400 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer le marché avec l'entreprise Côtés murs pour un montant de 23 400 € HT ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'autoriser le Maire à signer tous les documents susceptibles d'intervenir en cours de marché dans le but d'assurer son bon fonctionnement,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

